

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 8

Artikel: Programme d'armement 2000
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme d'armement 2000

1. L'armée en mutation

Le milieu stratégique dans lequel se trouve la Suisse a subi de très profondes modifications; le *Rapport sur la politique de sécurité 2000* du Conseil fédéral en tient compte. Les objectifs en sont la paix dans la liberté, la protection de la population et de ses bases existentielles, de même que la protection du territoire. Ce rapport comporte également une innovation majeure: la coopération internationale. La Suisse doit être active dans la prévention sur place des dangers et des risques, en collaboration avec d'autres Etats. Avec son importante palette de prestations, l'armée joue dans ce contexte un rôle important.

Les trois objets du programme d'armement 2000 constituent des investissements servant à la poursuite du développement des brigades blindées. Le Département fédéral de la défense considère que des formations de combat comme les brigades blindées joueront à l'avenir également le rôle principal dans les opérations terrestres.

Cette mutation influence également les acquisitions d'armement. Pour être crédible, l'armée future, bien que réduite, devra être dotée de matériels modernes. L'objectif de l'actuelle planification de l'armement est de garantir la liberté d'action pour l'avenir. Afin

Programme d'armement 2000	
	Crédits millions de francs
186 chars de grenadiers 2000, 1 ^{re} tranche	990
12 systèmes légers de déminage	22
120 véhicules pour commandants de tir, 1 ^{ère} tranche	166
Total du programme d'armement 2000	1178

d'éviter tout investissement erroné, les projets d'armement sont appréciés en vertu des critères suivants:

- Projets dont la réalisation est incontestée dans le cadre de l'armée XXI.
- Projets dont la réalisation est incontestée dans le cadre de l'armée XXI, mais pour lesquels le volume à acquérir ne peut pas encore être déterminé.
- Projets sujets à discussion dans le cadre de l'armée XXI.

Investissements dans les brigades blindées

Le nombre de tous les systèmes demandés avec le programme d'armement 2000 ne peut pas encore être déterminé. C'est pourquoi ces acquisitions sont découpées en tranches. Ces projets doivent être placés dans le contexte global des systèmes. Renoncer à un système remet en question l'efficacité de l'ensemble. Une formation de chars n'est en mesure d'assumer pleinement sa mission de couverture que si les grena-

diers de chars et les formations du génie garantissent sa mobilité.

Les futurs engagements de sûreté sectoriels et de défense seront caractérisés par une vitesse accrue, des opérations multiples en parallèle et une forte extension du secteur d'opération. Les brigades blindées se développent donc toujours plus en systèmes globaux polyvalents. Une brigade ne peut toutefois développer toute sa puissance de combat que si

Moins d'argent pour l'armement

Depuis 1990, les dépenses militaires ont été fortement réduites. Les dépenses pour l'armement, elles, ont diminué de 50% en valeur réelle. Ainsi, le montant annuel à disposition pour l'armement jusqu'en 2003 est approximativement de 1 milliard de francs. Au début des années 1990, ce montant était encore de 1,8 milliard.

les prestations fournies par les systèmes partiels s'avèrent suffisants.

Pour la promotion de la paix...

Les formations blindées sont utilisées d'abord pour la prévention de la guerre et pour la défense. Au besoin, certaines formations de ces Grandes Unités peuvent être engagées dans un cadre international de promotion de la paix, ce qui nécessite de disposer de formations idoines. Les trois acquisitions demandées conviennent également à l'accomplissement de telles missions. Le char de grenadiers peut escorter des colonnes de véhicules et servir à la garde d'objets exposés. Le système léger de déminage permet d'éliminer des mines non enterrées. Le véhicule pour commandants de tir autorise notamment la surveillance mobile et protégée de zones de grande surface.

80% en Suisse

La part du matériel demandé réalisée en Suisse est de 444 millions de francs, ce qui correspond à 38%. La participation indirecte de l'industrie suisse à l'acquisition des matériels étrangers garantira à notre économie des commandes supplémentaires sous la forme d'affaires compensatoires. Ces dernières représenteront quelque 490 millions de francs. Ce sont ainsi au total 934 millions de francs – 80% environ – qui reviendront à l'économie suisse. En admettant un chiffre d'affaires annuel de 180000 francs par poste de travail, le programme d'armement 2000 correspond à 5190 hommes-années. Il assurera donc, en

moyenne, un emploi à 1030 personnes pendant cinq ans. 11% environ de la part réalisée en Suisse iront au groupe RUAG SUISSE SA, soit aux entreprises industrielles de la Confédération. La part à réaliser en Suisse romande est de 17%; celle du Tessin s'élève approximativement à 2%.

Les trois projets sont assumés par des entrepreneurs généraux. Pour le *Char de grenadiers 2000*, cette fonction sera confiée à la firme suédoise Hägglunds; pour le *Véhicule pour commandants de tir* ce sera la firme Mowag; pour les *Systèmes légers de déminage*, la SW Entreprise suisse d'armement SA.

Des aspects de politique régionale sont pris en considération pour l'adjudication des travaux. A cet égard, les responsables des acquisitions doivent se tenir aux dispositions légales et aux principes de la politique d'armement du Conseil fédéral:

■ Le potentiel industriel indispensable à la défense nationale doit être maintenu en Suisse. Lorsque l'industrie suisse est en mesure de proposer des produits concurrentiels, elle doit participer à la concurrence. Avec le choix du *Véhicule pour commandants de tir*, le Département de la défense a tenu compte de cette exigence; il a retenu un produit suisse concurrentiel au niveau international.

■ La politique d'armement prévoit que les développements financés par la Confédération constituent l'exception. Si un besoin militaire ne peut être satisfait que par une acquisition à l'étranger, ce qui est le cas pour les grands systèmes complexes, la participation directe doit être étudiée. Pour le *Char de grenadiers 2000*, la participation directe négociée de 40% est conforme à cet objectif; elle ne génère que 2,1% de coûts supplémentaires. Cette participation permettra à la Suisse d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de ces véhicules.

Moyens réduits – effet accru

L'armée sera confrontée à de nombreux défis

- Réorientation de la politique de sécurité dans le contexte européen.
- Réduction des moyens financiers et obligation d'obtenir un effet accru avec moins de moyens.
- Large palette d'engagements depuis la sûreté sectorielle à la sauvegarde des bases existentielles, en passant par la promotion de la paix et la défense.

Les acquisitions demandées par le Programme d'armement 2000 jouent un rôle important dans ce contexte.

2. « Char de grenadiers 2000 »

Le *Char de grenadiers 63/89 (M-113)*, désuet, est le maillon le plus faible dans la chaîne que constitue la brigade blindée. Le *Char de grenadiers CV-9030* de la firme suédoise Hägglunds corrigera cette situation.

Les brigades blindées, équipées du *Char de combat 87 Leopard*, constituent l'épine dorsale de notre instrument de défense. L'acquisition du char *Leopard*, dans les années 1980, a donné à ces formations la mobilité, la puissance de feu et la protection nécessaires. Les grenadiers de chars qui accompagnent et appuient les chars de combat sont par contre toujours équipés du char de grenadiers du type *M-113*, vieux de 40 ans. Malgré les mesures de revalorisation prises, il ne satisfait plus aux exigences. Le *Char de grenadiers CV-9030* servira à le remplacer. Les brigades blindées disposeront alors de l'importante souplesse d'engagement exigée.

Choix du type.— L'acquisition du *CV-9030* suédois est proposée, en raison de son rapport prix/prestation. L'armée suédoise engage des véhicules de la série *CV-90* depuis 1993; elle en aura 500 en 2002. L'armée norvégienne a également opté pour le *CV-9030*. Le véhicule choisi par la Suisse correspond largement au modèle destiné à la Norvège. Le *CV-9030* transporte 8 grenadiers, alors que son équipage se compose de 3 hommes. Le véhicule est long de 6,8 m., large de 3,2 et



Le Char de grenadier 2000 en pleine vitesse.

haut de 2,85. Il pèse 27,7 tonnes. Le *CV-9030* est produit par la firme suédoise Hägglunds, qui développe et produit depuis quelque cinquante ans des véhicules chenillés pour le marché mondial.

Concurrents.— Le Groupement de l'armement a également évalué le *Kuka M-12* allemand et le *Warrior 2000* britannique. Ces deux modèles sont également des systèmes d'armes de haut niveau technique. Le *CV-9030* l'a emporté sur le *Warrior* avec une petite longueur d'avance; la tourelle du *Warrior* est la plus avancée sur le plan technologique. La performance du *CV-9030* est toutefois très proche de celle du *Warrior*, pour un prix moindre.

Coûts.— L'acquisition est estimée à 990 millions de francs. Ce prix résulte d'une concurrence intensive entre les soumissionnaires. Il supporte la comparaison avec les prix

payés à l'étranger. Hägglunds s'engage en outre à réduire son prix dans le cas où l'acquisition norvégienne serait meilleur marché.

Nombre de pièces.— Les brigades blindées suisses disposent aujourd'hui de 380 *Chars de grenadiers 63/89*. Attendu la puissance de feu accrue du *CV-9030*, il ne sera pas nécessaire de les remplacer intégralement. Le nombre définitif d'engins ne peut pas être déterminé actuellement, en raison de la restructuration de l'armée. Cette acquisition est découpée en deux tranches, la première portant sur 186 véhicules. Il est certain que ce nombre de chars sera nécessaire dans l'armée future.

Introduction.— Les cours d'instruction et de reconversion auront lieu à la place d'armes de Thoune à partir du printemps 2003.

3. « Systèmes légers de déminage »

Les mines peuvent paralyser des unités d'armée entières. L'acquisition de 12 *Systèmes légers de déminage* permettra d'améliorer la mobilité et la protection des brigades blindées. Les *Systèmes légers de déminage* permettent d'éliminer sur les routes et les chemins des mines antichars et antipersonnel posées par des moyens balistiques, soit par l'artillerie, les lances-mines et l'aviation.

Les munitions utilisées contiennent de nombreuses petites mines qui se dispersent sur l'objectif. Celles-ci peuvent gravement entraver la mobilité des formations mécanisées. Dans des cas extrêmes, un tel tir peut les contraindre à demeurer immobile pendant un certain temps, ce qui les expose au feu adverse. L'unique possibilité pour des formations mécanisées de quitter un secteur miné, sans essuyer de pertes, est d'utiliser des routes et des chemins dégagés.

Le *Système léger de déminage* permet de faire exploser les mines tombées sur les axes ou de les écarter. L'acquisition de *Systèmes légers de déminage* permettra d'accroître notablement les performances de la brigade blindée pour un prix proportionnellement modique. Les risques pour la vie des équipes de déminage sont en outre fortement réduits.

Principe.— Le *Système léger de déminage* est composé d'un *Char de grenadiers 63/89*

transformé et d'un set de montage comprenant une charrue de déminage et un déclencheur électromagnétique. La charrue élimine les mines sur une largeur de 4,6 m en les poussant de côté ou en les faisant détonner. Le passage ainsi dégagé peut être utilisé par les véhicules suivants. Le système électromagnétique de déclenchement peut faire exploser certains types de mines plusieurs mètres devant la charrue.

Coûts.— L'acquisition demandée porte sur 12 *Systèmes légers de déminage* complets ainsi que 14 sets de montage. Les coûts sont estimés à 22 millions de francs. Les 12 systèmes complets permettront d'équiper une brigade blindée; 14 sets de montage supplémentaires sont demandés dès maintenant pour des raisons économiques. Ils permettront la construction ultérieure de systèmes complets

Industrie suisse.— La SW Entreprise suisse d'armement SA à Thoune fonctionne comme entrepreneur général et assume la responsabilité globale du système. Les principaux sous-traitants sont Pearson Ltd en Angleterre (charrue de déminage) et Giat Industries en France (système électromagnétique de déclenchement). La part réalisée en Suisse est de 62%.

Introduction.— Les douze systèmes de déminage complets seront livrés entre la mi-2002 et la fin 2003.

Appareil lourd de déminage

Le problème du déminage n'est que très partiellement résolu dans l'armée suisse, comme dans de nombreuses autres forces armées. Actuellement, seuls des appareils à main sont engagés pour l'usage général; des appareils spéciaux servent au dégagement des pistes d'aviation. Les *Systèmes légers de déminage* permettront d'éliminer efficacement les mines se trouvant sur sol dur. Le plus difficile est le déminage dans le terrain, qui nécessite l'engagement d'appareils lourds de déminage. Le Département de la défense est à la recherche d'une solution. Le char *Leopard* pourrait servir de véhicule porteur.

4. « Véhicules pour commandants de tir »

Les nouveaux *Véhicules pour commandants de tir* accroîtront fortement la force de frappe des brigades blindées; 120 véhicules sont demandés. Aujourd'hui, les commandants de tir doivent pouvoir se déplacer, de jour et de nuit, sur le champ de bataille. Il est par conséquent prévu de doter les commandants de tir de l'artillerie et des formations de lance-mines d'un véhicule dérivé de celui d'exploration des formations mécanisées. Ce véhicule dispose d'installations de navigation et de détermination automatique des coordonnées du but.

fonctionnant aussi bien de nuit que de jour. Avec ce nouveau véhicule, l'observation du but, l'appréciation de la situation, la prise de décision et le combat du but seront standardisés; il permettra une énorme économie de temps. Les exigences modernes en matière de vitesse, de mobilité et de flexibilité seront satisfaites.

Choix du type.— Le *Véhicule pour commandants de tir* est basé sur le véhicule d'exploration de la firme Mowag, qui donne entière satisfaction dans l'armée suisse. Il est construit sur la base du véhicule tout terrain *Hummer*, dont plus de 100000 exemplaires équipent l'armée américaine. Le *Véhicule pour commandants de tir*, blindé, est équipé d'un moteur diesel de 190 CV. Un équipement orientable d'observation et de mensuration est monté sur le toit surélevé. Le cœur du système est composé d'une installation de navigation fonctionnant selon la technologie du laser annulaire.

Coûts.— Les coûts d'acquisition s'élèvent à 166 millions de francs. Le principal partenaire est la firme Mowag à Kreuzlingen, propriété de General Motors Canada depuis l'été 1999, qui assume la responsabilité pour l'ensemble du véhicule.

Nombre de pièces.— Les 120 véhicules demandés constituent un besoin minimal. Après l'introduction de ce nouveau véhicule, une grande partie des commandants de tir devra con-



Vue générale du Véhicule pour commandants de tir.

tinuer à se déplacer sur des véhicules tout terrain *Puch*. Le nombre de pièces a été maintenu bas, afin de conserver toute liberté d'action dans le cadre de l'armée XXI. Une éventuelle deuxième tranche pourrait être demandée, lorsque les structures de l'armée future seront connues.

Industrie suisse.— La part des *Véhicules pour commandants de tir* réalisée directement en Suisse est de quelque 38%. Il s'agit essentiellement de la fabrication de la superstructure du véhicule et du montage de l'électronique par la firme Mowag. Cette dernière achète le châssis avec le moteur et l'entraînement, directement auprès du producteur du véhicule américain *Hummer*. Les fournisseurs étrangers de l'équipement d'observation et de mensuration ainsi que des installations de navigation se

sont engagés à passer des commandes compensatoires pour quelque 60 millions de francs. Les *Véhicules pour commandants de tir* seront livrés de 2002 à 2004.

5. Avion de transport en 2001

L'acquisition de 2 avions de transport a été renvoyée au Programme d'armement 2001. Il n'était pas possible de procéder au choix du type pour le Programme d'armement 2000, car les avions entrant en considération étaient encore en phase de développement en 1999. Les avions de transport sont prévus pour la promotion de la paix et l'aide en cas de catastrophe à l'étranger.

D'après le document officiel du Groupement de l'armement